

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">MEDEA (Eurolist)</p>

Par courrier du 31 juillet 2007, le concert familial formé autour de Monsieur Roland Guirado (1) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2007, les seuils de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MEDEA (anciennement dénommée UGIGRIP) et ne plus détenir aucun titre MEDEA.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché par les membres dudit concert, le 26 juillet 2007, de la totalité de leurs actions MEDEA au profit de la société Cresa Patrimonial.

Il est précisé qu'à cette occasion ont été déclarés les franchissements de seuils individuels suivants, en date du 26 juillet 2007 :

- Monsieur Roland Guirado a franchi en baisse les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de MEDEA et ne détient plus aucun titre MEDEA ;
- Madame Joëlle Daumas a franchi en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de MEDEA et ne détient plus aucun titre MEDEA ;
- Madame Patricia Guirado a franchi en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de MEDEA et ne détient plus aucun titre MEDEA ;
- La société par actions simplifiée Theone (Quartier de la Gare – 26 210 Epinouze), contrôlée par M. Roland Guirado, Mme Joëlle Daumas et Mme Patricia Guirado, a franchi en baisse les seuils de 15% du capital et de 10% et 5% du capital et des droits de vote de MEDEA et ne détient plus aucun titre MEDEA.

(1) Constitué par M. Roland Guirado, Mme Joëlle Daumas, Mme Patricia Guirado, Mme Francine Guirado et la SAS Theone.